



## Problème droit d'hébergement

Par **arian**, le **27/12/2012** à **02:22**

Bonjour,

J'ai deux enfants de treize et neuf ans et demi. Je suis divorcée depuis six ans et pendant quatre ans, mon ex-mari a très peu exercé ses droits. Depuis deux ans, il a une compagne, que les enfants n'aiment pas du tout; il arrive qu'elle soit méchante avec eux, manque de morale et ce que les enfants ne supportent pas non plus, c'est que leur père a complètement changé depuis qu'il est avec cette amie.

Depuis cet été, il veut les prendre une semaine entière à chaque période de vacances et un w.end sur deux. Les enfants en sont littéralement malades: maux de ventre, pleurs, colère, voire passages dépressifs. Ils ont appelé leur père avant les vacances de Noël pour aller chez lui trois jours et non sept, il a refusé en parlant du jugement de divorce qu'il fallait respecter!

J'ajoute que mon ex-mari est très particulier avec eux: tantôt laxisme complet, tantôt sévérité extrême. Je m'inquiète: ils sont très perturbés. Que peuvent-ils faire?

Merci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **27/12/2012** à **09:10**

Bonjour, votre ex a effectivement raison, il faut appliquer le dernier jugement. Les enfants sont jeunes et mineurs, c'est donc à vous les parents de vous mettre d'accord sur leur éducation et leur bien-être. S'ils sont perturbés, envisagez de consulter un pédopsychiatre. Si vous souhaitez revoir le jugement, il vous faut saisir le JAF et demander un avocat gratuit pour les mineurs pour représenter votre fils aîné cordialement

Par **Tisuisse**, le **27/12/2012** à **15:07**

Bonjour,

Il n'y a plus d'âge minimum légal requis pour que les enfants puissent faire valoir leurs souhaits. Rien ne s'oppose donc à ce que chacun fasse un courrier au Juge dans lequel chacun exprimera et justifiera ses intentions. Ce courrier pourra être adressé au juge via leurs avocats respectifs (avocats gratuit, voir le bâtonnier). Le juge est tenu de les entendre.